



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou désignation du mélange	CP514 Series
No. d'enregistrement	-
Synonymes	Encre Noire HP Scitex FB221
Date de publication	07-24-2013
Numéro de version	04
Date de révision	07-29-2016
Date d'entrée en vigueur de la nouvelle version	12-06-2013

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Impression jet d'encre

Utilisations déconseillées Aucun à notre connaissance.

Identification de la société

HP Schweiz GmbH
1 Ueberlandstrasse, 4th Floor
8600 Dübendorf, La Suisse
Téléphone +41 (0) 58 444 5555

HP Inc. health effects line
(Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-457-4209
(Ligne directe) 1-760-710-0048
HP Inc. Customer Care Line
(Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-474-6836
(Ligne directe) 1-208-323-2551
E-mail: hpcustomer.inquiries@hp.com
Numéro d'appel d'urgence 145
Facultatif +41 44 251 51 51

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Dangers pour la santé humaine

Toxicité aiguë, orale	Catégorie 4	
Corrosion/irritation cutanées	Catégorie 2	H315 - Risque d'irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2	
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1	H317 - Risque de réaction cutanée allergique.
Carcinogénicité	Catégorie 2	
Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite à une exposition unique	Catégorie 3 irritation des voies respiratoires	H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

Dangers pour l'Environnement

Dangereux pour l'environnement aquatique, danger à long terme pour le milieu aquatique	Catégorie 3	H412 - Nocif pour la vie aquatique et à effets durables.
--	-------------	--

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Contient : 1-vinylhexahydro-2H-azepin-2-one, 2-méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropan-1-one, Diacrylate propoxylate néopentylglycol, Diphenyl (2,4,6-triméthylbenzoyl) phosphine oxide, Ester acrylate, Ester acrylate, Fragrance, Photo-initiateur, Pigment noir, Résine oligoamine acrylée

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

H315	Risque d'irritation cutanée.
H317	Risque de réaction cutanée allergique.
H360	Peut nuire à la fertilité.
H360	Peut nuire au fœtus.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes (foie, nez) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	Nocif pour la vie aquatique et à effets durables.

Conseils de prudence

Prévention

P280 - Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.
Ne pas respirer les fumées/gaz/vapeurs/aérosols.
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313 - Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins.
P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P333 + P313 - En cas d'irritation de la peau ou d'urticaire: Demander un conseil médical/des soins.
P308 + P313 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime en plein air et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.
P362 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Stockage

P405 - Garder sous clef.
P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé.

Élimination

P501 Élimination des contenus/contenants conformément aux dispositions locales / régionales / nationales / internationales en vigueur.

Informations supplémentaires de l'étiquette

2.3. Autres dangers

Phosphinéoxyde de diphenyle (triméthylbenzoyl-2,4,6) - Lors de tests sur les animaux, un risque d'altération de la fertilité a été constaté seulement après une ingestion répétée de doses très élevées de cette substance.

Le noir de carbone est classé comme carcinogène du groupe 2B (substance cancérigène possible pour l'homme) par l'IARC. Compte tenu de sa forme liée, le noir de carbone présent dans cette préparation ne présente pas ce risque cancérigène.

Les voies potentielles d'exposition à ce produit sont le contact avec la peau et les yeux, l'ingestion et l'inhalation.

Aucun autre ingrédient de cette préparation n'est classé comme carcinogène par l'ACGIH, l'UE, l'IARC, la MAK, le NTP ou l'OSHA.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Informations générales

Nom chimique	%	Numéro CAS /CE	Numéro d'enregistrement	Numéro index	Remarques
Ester acrylate	<25	Propriété exclusive	-	-	

Classification : Skin Sens. 1;H317, Eye Irrit. 2;H319

Nom chimique	%	Numéro CAS /CE	Numéro d'enregistrement	Numéro index	Remarques
Diacrylate propoxylate néopentylglycol	<25	84170-74-1 -	01-2119970213-43-XXXX	-	
Classification :	Skin Sens. 1B;H317, Aquatic Chronic 2;H411				
1-vinylhexahydro-2H-azepin-2-one	<20	2235-00-9 218-787-6	-	-	
Classification :	Acute Tox. 4;H302, Acute Tox. 4;H312, Skin Sens. 1B;H317, Eye Irrit. 2;H319, STOT RE 1;H372				
Ester acrylate	<20	Propriété exclusive -	-	-	
Classification :	Skin Irrit. 2;H315, Eye Irrit. 2;H319, STOT SE 3;H335, Aquatic Chronic 2;H411				
2-méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropan-1-one	<5	71868-10-5 400-600-6	-	606-041-00-6	
Classification :	Acute Tox. 4;H302, Repr. 1B;H360FD, Aquatic Chronic 2;H411				
Résine oligoamine acrylée	<2.5	Propriété exclusive -	-	-	
Classification :	Skin Irrit. 2;H315, Eye Irrit. 2;H319				
Pigment noir	<2.5	Propriété exclusive -	01-2119384822-32-XXXX	-	
Classification :	-				
Diphenyl (2,4,6-triméthylbenzoyl) phosphine oxide	<2.5	75980-60-8 278-355-8	-	015-203-00-X	
Classification :	Skin Sens. 1B;H317, Repr. 2;H361f, Aquatic Chronic 2;H411				
Photo-initiateur	<2.5	Propriété exclusive -	-	-	
Classification :	-				
Fragrance	<1	Propriété exclusive -	-	-	
Classification :	-				

Commentaires sur la composition

Le noir de carbone est uniquement présent sous sa forme liée dans cette préparation.

SECTION 4: Premiers secours

Informations générales Non disponible.

4.1. Description des premiers secours

- Inhalation** Placer à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- Contact avec la peau** Nettoyer soigneusement les parties atteintes à l'eau et au savon doux. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
- Contact avec les yeux** Ne pas frotter les yeux. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire et tiède (à jet doux) pendant au moins 15 minutes ou jusqu'à ce que les particules soient éliminées. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
- Ingestion** Si le matériau est avalé, obtenir immédiatement des soins ou des conseils médicaux -- ne pas provoquer de vomissement. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Non disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Non disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie Non disponible.

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié Poudre sèche. Dioxyde de carbone (CO₂). L'eau peut s'avérer sans effet.

Moyens d'extinction inappropriés Eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Non disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements spéciaux pour la protection des intervenants Éviter l'écoulement dans des égouts et des fossés aboutissant à des voies de navigation.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie Non disponible.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Porter l'équipement personnel de protection approprié. Ne pas toucher à la matière déversée ni marcher dessus.

Pour les secouristes Non disponible.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Ne pas déverser dans l'eau de surface, ni dans un système d'évacuation des eaux usées. Voir également la section 13, Procédures d'élimination

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Non disponible.

6.4. Référence à d'autres sections Non disponible.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Tenir à l'écart de la chaleur et du froid extrêmes. Éviter l'exposition directe au soleil. Ne pas manier ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Non disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

Limites biologiques Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Procédures recommandées de contrôle Non disponible.

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Composants	Type	Voie	Valeur	Forme
1-vinylhexahydro-2H-azépin-2-one (CAS 2235-00-9)	Travailleurs	Dermale	0.7 mg/kg	Long terme systémique
		Inhalation	4.9 MG/M3	Long terme systémique
		Inhalation	0.17 MG/M3	Long terme local
Diacrylate propoxylate néopentylglycol (CAS 84170-74-1)	Travailleurs	Dermale	3.33 mg/kg	Long terme systémique
		Inhalation	11.75 MG/M3	Long terme systémique
Ester acrylate (CAS Propriété exclusive)	Travailleurs	Dermale	0.8 mg/kg	Long terme systémique

Composants	Type	Voie	Valeur	Forme
Pigment noir (CAS Propriété exclusive)	Consommateurs	Inhalation	16.2 MG/M3	Systemic short term
		Inhalation	1.75 MG/M3	Long terme local
	Travailleurs	Inhalation	0.06 MG/M3	Long terme systémique
		Inhalation	2 MG/M3	Long terme local
		Inhalation	1 MG/M3	Long terme systémique

Concentrations prévisibles sans effet (PNEC)

Composants	Type	Voie	Valeur	Forme		
1-vinylhexahydro-2H-azepin-2-one (CAS 2235-00-9)	non applicable	CNTP	262 mg/l	Station d'épuration		
		Eau de mer	0.01 mg/l			
		eau douce	0.1 mg/l			
		Intermittant	1 mg/l	Communiqués		
		Sédiment	0.829 mg/kg	eau douce		
		Sédiment	0.0829 mg/kg	Eau de mer		
		Sol	0.107 mg/kg			
		CNTP	0.2 mg/l	Station d'épuration		
		Eau de mer	0.00027 mg/l			
		eau douce	0.0027 mg/l			
Diacrylate propoxylate néopentylglycol (CAS 84170-74-1)	non applicable	Intermittant	0.027 mg/l	Communiqués		
		Sédiment	0.188 mg/kg	eau douce		
		Sédiment	0.018 mg/kg	Eau de mer		
		Sol	0.036 mg/kg			
		CNTP	10 mg/l	Station d'épuration		
		Eau de mer	0.000195 mg/l			
		eau douce	0.00195 mg/l			
		Intermittant	0.0195 mg/l	Communiqués		
		Sédiment	0.0082 mg/kg	eau douce		
		Sédiment	0.00082 mg/kg	Eau de mer		
Ester acrylate (CAS Propriété exclusive)	non applicable	Sol	0.00587 mg/kg			
		Eau de mer	5 mg/l			
		eau douce	5 mg/l			
		Pigment noir (CAS Propriété exclusive)	non applicable	Eau de mer	5 mg/l	
				eau douce	5 mg/l	

Directives au sujet de l'exposition Aucune limite d'exposition n'a été établie pour ce produit.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques appropriées Non disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales Non disponible.

Protection des yeux/du visage Portez des lunettes de sécurité ou des lunettes de protection contre les substances chimiques (en cas de risque de projection). La présence d'une fontaine de rinçage des yeux et de douches d'urgence est recommandée.

Protection de la peau

- Protection des mains Porter des gants appropriés contre le risque chimique.

- Divers Porter des vêtements appropriés contre le risque chimique.

Protection respiratoire Veiller à une ventilation adéquate. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.

Risques thermiques Non disponible.

Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux recommandations en matière d'hygiène et de sécurité. Ne pas laisser cette substance dans vos yeux, sur votre peau ou sur vos vêtements. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Nettoyer à sec les vêtements contaminés avant toute nouvelle utilisation. Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

Contrôle d'exposition de l'environnement Non disponible.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	
État physique	Liquide.
Couleur	Noir.
Odeur	Caractéristique.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non disponible.
Point de fusion/ point de congélation	Non disponible.
Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition	Non disponible.
Point d'éclair	> 65.0 ° C (> 149.0 ° F) Coupelle fermée
Taux d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
limite inférieure d'inflammabilité (%)	Non disponible.
limite supérieure d'inflammabilité (%)	Non disponible.
Pression de vapeur	Non disponible.
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	Non disponible.
Solubilité(s)	
Solubilité (dans l'eau)	Non disponible.
Solubilité (autre)	Non disponible.
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Propriétés explosives	Non disponible.
Propriétés comburantes	Non disponible.
9.2. Autres informations	Pour en savoir plus concernant la réglementation applicable aux composés organiques volatils, consultez la section 15.
COV (% en poids)	< 95 g/L

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Non disponible.
10.2. Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales de stockage.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse peut se produire avec une réduction de la teneur en inhibiteur.
10.4. Conditions à éviter	Exposition au soleil.
10.5. Matières incompatibles	Incompatible avec les bases fortes et les oxydants. métaux alcalins
10.6. Produits de décomposition dangereux	Lors de la décomposition, ce produit risque de rejeter des émanations d'oxyde d'azote, de monoxyde de carbone, de dioxyde de carbone et/ou d'hydrocarbures de faible poids moléculaire.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Informations générales	Non disponible.
11.1. Informations sur les effets toxicologiques	
Corrosion/irritation cutanées	Non disponible.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non disponible.
Sensibilisation respiratoire	Non disponible.
Sensibilisation cutanée	Non disponible.

Mutagenicité des cellules germinales Non disponible.

Carcinogénicité

Le noir de carbone est classé comme carcinogène par l'IARC (cancérogène possible pour l'homme, groupe 2B) et par l'Etat de Californie aux termes de la Proposition 65 (Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986). Selon les conclusions de ces deux entités, il n'y a pas d'exposition au noir de carbone en tant que tel lorsque la substance se présente sous sa forme liée dans un produit, plus particulièrement le caoutchouc, l'encre ou la peinture.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Black pigment (CAS Propriété exclusive)

2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

Toxicité reproductrice Non disponible.

Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite à une exposition unique Non disponible.

Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite des expositions répétées Non disponible.

Danger par aspiration Non disponible.

Composants

Espèce

Résultats d'essais

Pigment noir (CAS Propriété exclusive)

Aigu

Oral(e)

DL50

Rat

> 8000 mg/kg

Informations sur les mélanges et informations sur les substances Non disponible.

Autres informations

Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière

SECTION 12: Informations écologiques

Toxicité aquatique Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets nocifs à long terme pour l'environnement aquatique.

12.1. Toxicité Il n'y a pas de données de toxicité pour ce ou ces ingrédients.

12.2. Persistance et dégradabilité Non disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Non disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow) Non disponible.

Coefficient de bioconcentration (BCF) Non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol Non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes Non disponible.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduels Non disponible.

Emballages contaminés Non disponible.

Code des déchets UE Non disponible.

Informations / Méthodes d'élimination

Ne pas jeter avec les autres déchets de bureau. Ne pas laisser cette substance se déverser dans les égouts/alimentations d'eau.
Mettre les déchets de matériau au rebut conformément aux réglementations locales, provinciales, nationales et fédérales en matière de protection de l'environnement. S'assurer que la collecte et la mise au rebut sont effectuées par un gestionnaire de déchets agréé approprié.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)

Non réglementées comme étant des marchandises dangereuses.

IATA

Non réglementées comme étant des marchandises dangereuses.

IMDG

Non réglementées comme étant des marchandises dangereuses.

ADR

Non réglementées comme étant des marchandises dangereuses.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II

N'est pas listé.

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 1, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé.

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIV, Substances soumises à autorisation

N'est pas listé.

Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

N'est pas listé.

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail

Non réglementé.

Directive 92/85/CEE : concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail

Non réglementé.

Autres règlements de l'UE

Directive 96/82/CE (Seveso II) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Non réglementé.

Directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

2-méthyl-1-(4-méthylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one (CAS 71868-10-5)

Diphenyl (2,4,6-triméthylbenzoyl) phosphine oxide (CAS 75980-60-8)

Directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail

Non réglementé.

Autres réglementations	Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit HP ont été notifiées ou sont exemptes de notification en vertu des lois relatives à la notification des substances chimiques dans les pays suivants : US(TSCA), EU (EINECS/ELINCS), Suisse, Canada (DSL/NDSL), Australie, Japon, Philippines, Corée du Sud, Nouvelle Zélande et Chine.
Autres informations	Suisse - Taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (COV) - Contient plus de 3 % de COV au total mais aucun d'entre eux n'est soumis à la taxe.
Réglementations nationales	Non disponible.
15.2. Évaluation de la sécurité chimique	See attached SUMI or GEIS document, if applicable.

SECTION 16: Autres informations

Références	Non disponible.
Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange	Non disponible.
Date de publication	07-24-2013
Informations relatives à la révision	Composition/Renseignements sur les ingrédients SECTION 16: Autres informations: Avis de non-responsabilité
Informations de formation	Non disponible.
Avis de non-responsabilité	Cette fiche technique de sécurité est fournie à titre gratuit aux clients de HP. Les données sont les dernières données en possession de HP au moment de la préparation de ce document et elles sont considérées comme exactes. Elles ne doivent pas être interprétées comme une garantie des propriétés spécifiques des produits décrits ni de leur aptitude à une application particulière. Ce document a été préparé conformément aux exigences de la juridiction indiquée en section 1 ci-dessus et peut ne pas correspondre aux spécifications réglementaires d'autres pays.
Renseignements sur le fabricant	HP Inc. 1501 Page Mill Road Palo Alto, CA 94304-1112 US (Ligne directe) +972 (9) 892-4628

Explication des abréviations

ACGIH (États-Unis)	Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux
CAS	Chemical Abstracts Service (Service américain d'enregistrement des produits chimiques)
CERCLA	Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (SuperFund Act, Loi U.S. de 1980 sur la responsabilité environnementale et la remédiation)
CFR	Code de Réglementation Fédérale
COC	Tasse Ouverte De Cleveland
Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)	Ministère des Transports
EPCRA	Emergency Planning and Community Right-to-Know Act (SARA ou Loi sur la Planification des Urgences et le Droit de la Population à l'Information)
IARC	Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health (Institut National pour la Santé et la Sécurité du Travail)
NTP	Programme National de Toxicologie
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (Administration de la Santé et de la Sécurité du Travail)
PEL limite d'exposition autorisée	Limite d'Exposition Admise
RCRA	Resource Conservation and Recovery Act (Loi sur la Conservation et la Récupération des Ressources)
REC	Recommandé
REL	Limite d'Exposition Recommandée
SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act (amendements et révision de 1986 du SuperFund Act)
STEL limite d'exposition à court terme	Limite d'exposition à court terme
TCLP : <value>	Toxicity Characteristics Leaching Procedure (Caractéristiques de Toxicité Procédure de Lixiviation)
Vle	Seuil Limite
TSCA	Toxic Substances Control Act (Loi sur le Contrôle des Substances Toxiques)
COV	Composés Organiques Volatils
Liste des abréviations	Non disponible.

Safe Use of Mixture Information (SUMI)

Consignes d'utilisation sûre des informations sur les mélanges (SUMI)

Encres UV pour impression numérique: UV01 *French*

Clause de non-responsabilité

Ces consignes d'utilisation constituent un document générique visant à indiquer les conditions d'utilisation sûre d'un produit en réponse à l'obligation REACH. Ce document porte uniquement sur les conditions d'utilisation sûre et n'est pas spécifique à un produit. En ajoutant ces consignes d'utilisation à la fiche de sécurité d'un produit spécifique, l'importateur/le formulateur déclare que le mélange peut être utilisé en toute sécurité en suivant les instructions ci-dessous. Conformément à la loi sur l'hygiène et la sécurité au travail, l'employeur garde la responsabilité de communiquer les informations d'utilisation appropriées aux employés. Lors de l'élaboration des consignes en milieu professionnel pour les employés, les fiches de consignes d'utilisation doivent toujours être étudiées en même temps que la fiche de sécurité et l'étiquette du produit. Les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) et de la concentration prévisible sans effet (PNEC) des substances dérivées de l'évaluation de sécurité chimique (CSA) seront indiquées en section 8 de la fiche de sécurité.

Le(s) numéro(s) d'enregistrement REACH, le cas échéant, complète(nt) la fiche de sécurité étendue d'un produit.

Conditions de fonctionnement

Durée maximale	Jusqu'à 8 heures par jour
Fréquence de l'exposition	< 240 jours par an
Conditions de traitement	Couvre l'utilisation à des températures ambiantes. Une ventilation adéquate doit être prévue dans les zones où l'impression est effectuée. La norme ANSI/ASHRAE 62.1-2013 fournit des lignes directrices pour assurer une qualité de l'air acceptable dans l'espace de travail. Garder les émissions en dessous des limites d'exposition professionnelle des ingrédients spécifiées dans la section 8 de la fiche de sécurité. Éviter tout contact direct. Nettoyage régulier de l'équipement et de la zone de travail. Une supervision doit être assurée pour vérifier que les mesures de gestion des risques sont implémentées et correctement appliquées.

Mesures de gestion des risques

Conditions et mesures relatives aux équipements de protection individuelle et à l'évaluation de l'hygiène et de la sécurité	Porter des lunettes de sécurité munies de protections latérales (ou des lunettes de protection), en cas de risque de projection. Porter des gants résistants aux agents chimiques : Voir la section 8 de la fiche de sécurité. Porter des vêtements appropriés résistants aux agents chimiques. La mise en place d'une fontaine de lavage oculaire et de douches d'urgence est recommandée. Éviter de respirer les vapeurs/brumes. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Les employés doivent être formés à l'utilisation et à l'entretien appropriés de tous les équipements de protection individuelle (EPI).
--	--



Conseils de bonnes pratiques

Utiliser les équipements de protection individuelle selon les besoins.
Se laver les mains avant les pauses et après le travail.
Respecter les bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité en environnement professionnel.
Utiliser uniquement avec une ventilation suffisante.
Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit.
Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.
Stocker dans un endroit bien ventilé.
Conserver le récipient bien fermé.
Conserver à température ambiante.



Mesures environnementales

Ne pas laisser ce matériau s'écouler dans les égouts/réseaux d'approvisionnement en eau.
Éliminer les déchets conformément aux règlements environnementaux locaux, fédéraux et provinciaux.
Assurer la collecte et l'élimination des déchets à travers un prestataire dûment licencié.

Utiliser des descripteurs

IS-Utilisation dans les sites industriels

PW-Large utilisation par les professionnels

SU7-Supports d'impression et de reproduction

PC18-encres et toners

PROC1-production chimique ou de raffinerie en procédure fermée sans risque d'exposition ou procédures présentant des conditions de confinement équivalentes.

PROC2-production chimique ou de raffinerie en procédure continue fermée avec risques occasionnels d'exposition contrôlés ou procédures présentant des conditions de confinement équivalentes

PROC3-Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique en procédures par lots fermées avec risques occasionnels d'exposition contrôlés ou procédures présentant des conditions de confinement équivalentes

PROC8a-transfert de substance ou mélange (chargement et déchargement) dans des installations non dédiées

PROC8b-transfert de substance ou mélange (chargement et déchargement) dans des installations dédiées

ERC5-Utilisation dans un site industriel menant à une inclusion dans ou sur l'article

ERC8c-Utilisation généralisée conduisant à une inclusion dans ou sur l'article (en intérieur)

Informations supplémentaires sur la composition des produits

Dans la section 2 de la fiche de sécurité ainsi que sur l'étiquette, la classification du mélange est fournie.

La classification du mélange est basé sur chaque ingrédient qui la compose et sur sa concentration.

Tous les ingrédients qui contribuent à la classification sont énoncés dans la section 3 de la fiche de sécurité.

Les valeurs limites pertinentes des ingrédients à partir desquels l'évaluation de l'exposition est basée sont indiquées dans la section 8 de la fiche de sécurité.

Le produit peut contenir des ingrédients ayant un effet sensibilisant pouvant causer des réactions allergiques à certaines personnes.

La section 2 de la fiche de sécurité indique ces ingrédients le cas échéant.

Le produit est classé comme toxique pour les organismes aquatiques et peut entraîner des effets néfastes à long terme pour le milieu marin.